



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2020 a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 2 juin 2021. Il peut être consulté sur le site Internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la Commune.

II. Le BUDGET PRINCIPAL

II-1 La section de Fonctionnement

II-1-1) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II-1-2) Les principales dépenses et recettes réelles de la section de Fonctionnement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| OBJET | REALISE 2020 | OBJET | REALISE 2020 |
| Charges générales | 2 771 404 € | Produits des services | 1 368 892 € |
| Charges de personnel | 9 485 486 € | Impôts et taxes | 18 499 680 € |
| Pénalité loi SRU/AC | 351 211 € | Dotations et participations | 1 667 563 € |
| Subventions et participations | 2 989 978 € | Produits de gestion courante | 215 987 € |
| Frais financiers | 168 502 € | Produits financiers | 18 500 € |
| Charges exceptionnelles | 19 329 € | Produits exceptionnels | 52 327 € |
| Dotations pour risques | 192 969 € | Atténuation de charges | 225 946 € |
| | | Reprises sur provisions | 658 864 € |

A titre d'information, le coût de la crise sanitaire (achat de fournitures, prime, exonérations, ordinateurs...) s'élève à plus de 500 000 €.

II-1-3) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020:

- Taxe d'habitation (TH) 20,33 %
- Foncier bâti (FB) 30,05 %
- Foncier non bâti (FNB) 88,35 %

Le produit fiscal perçu en 2020 (15 445K€) est en augmentation de 1,7 % par rapport à celui de l'année 2019 (15 188K€), sous l'effet conjugué de l'actualisation des bases et de la richesse physique du territoire (nouvelles constructions).

EVOLUTION DES BASES FISCALES

| | Bases 2019 | Bases 2020 | Evolution 2020/2019 |
|--|---|-----------------------|--------------------------------|
| Taxe d'Habitation (TH) | Réforme en cours, produit fixé et compensé par l'Etat | | |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) | 29 471 503 | 29 999 145 | 1,80% |
| Taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 153 007 | 144 771 | -5,38% |

II-2. La section d'investissement

II-2-1) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé par la Commune.

II-2-2) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|--------------|---------------------|--------------|
| OBJET | REALISE 2020 | OBJET | REALISE 2020 |
| Etudes et concession | 46 724 € | Dotations, FCTVA | 1 506 769 € |
| Rbt Capital de la dette | 627 100 € | Autofinancement | 5 753 584 € |
| Subv. d'équipement versées AC | 1 222 341 € | Subventions perçues | 457 497 € |
| Immobilisations corporelles | 4 091 449 € | | |
| Immobilisations en cours | 403 811 € | | |

II-2-3) Les principales opérations réalisées en Investissement

- Réfection du Gymnase Champollion,
- Acquisition de parcelles (Saint sauveur, Grand Tamaris ...),
- Travaux sur le Canaletto,
- Aménagement du parc des Serres à Maurin
- Travaux dans les écoles (toitures Cougourlude et Baladet, réfection de 10 classes)
- Travaux dans les crèches Acquisition de véhicules et de tracteurs
- Poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection,
- Changement des éclairages en Led dans les bâtiments administratifs
- Extension du cimetière Saint Jean

III. Les résultats de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice 2020 est défini comme la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de chaque section.

III-1) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 6 339 880,72 €.

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Recettes 2020 | 24 398 032,24 € |
| Dépenses 2020 | 18 058 151,52 € |
| Résultat 2020 | 6 339 880,72 € |

III-2) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est excédentaire de 1 496 988,62 €

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2020 | 9 824 101,16 € |
| Dépenses 2020 | 8 327 112,88 € |
| Résultats 2020 | 1 496 988,28 € |

III-3) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2020 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2020 reportés sur 2021. Il s'agit des crédits engagés en Investissement,
- Les résultats de l'exercice antérieur (2019) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

La Section d'INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | - 1 595 051,08 € |
| Résultat de l'exercice 2020 | 1 496 988,28 € |
| RESULTAT CUMULE | - 98 062,80 € |
| Les RAR en dépenses | 4 061 666,78 € |
| Les RAR en recettes | 875 440,70 € |
| Solde des RAR | - 3 186 226,08 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 3 284 288,88 € |

La Section de FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 6 267 096,38 € |
| Affectation du résultat 2019 en 2020 | - 5 753 583,72 € |
| Résultat de l'exercice 2020 | 6 339 880,72 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 6 853 393,38 € |

Le résultat global de clôture pour les 2 sections est de 3 569 104,50 € :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Résultat global de Fonctionnement | 6 853 393,38 € |
| Résultat global d'Investissement | - 3 285 000,00 € |
| Résultat Global de Clôture | 3 568 393,38 € |

IV. Evolution des soldes de l'Epargne

L'Epargne nette (ou bien la capacité d'autofinancement nette) s'est améliorée de 17,40% en 2020 par rapport à 2019.

| | CA 2019 | CA 2020 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 22 132 466 € | 22 685 760 € |
| Dépenses Réelles de Fonctionnement | 16 166 723 € | 15 978 879 € |
| Epargne Brute | 5 965 743 € | 6 706 881 € |
| Remboursement Capital dette | 787 243 € | 627 100 € |
| Epargne Nette | 5 178 500 € | 6 079 781 € |

V. La dette communale au 31 décembre 2020

- L'endettement de la Commune au 31 décembre 2020 est de **5 717 242,80 €**. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité de l'exercice est de 826 647,73 €.
- La capacité de désendettement (endettement/Epargne brute) de la Commune au 31 décembre 2020 est de **0,9 année**.

VI. Les principaux ratios (Loi ATR)

*population Lattes (INSEE 2017) : 16 805

| RATIOS DE LA LOI | Lattes CA 2020 | Ratios 2018 10- 20000 habitants communes touristiques (DGCL 2020) |
|--|---------------------------|--|
| Dépenses réelles de fonctionnement /Population | 951 € | 1 012 € |
| Produit des impositions directes / Population | 921 € | 641 € |
| Les recettes réelles de Fonctionnement / Population | 1 351 € | 1 224 € |
| Les dépenses d'équipement brut /Population | 270 € | 303 € |
| L'encours de la dette / Population | 340 € | 991 € |
| la DGF / Population | 40 € | 116 € |
| Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 59% | 57% |
| Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | 73% | 91% |
| Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement | 20% | 24% |
| L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | 25% | 81% |

VII. Ressources Humaines

Les dépenses de personnel sont passées de 9 532 974 € au CA 2019 à 9 485 486 € au CA 2020. Cette diminution de 0,5% s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19.

Baisse des dépenses liées à la crise sanitaire :

- Diminution des heures supplémentaires.
- Diminution des emplois saisonniers ou contractuels.
- Diminution des heures d'études des enseignants sur la période de confinement.
- Diminution du nombre de chèques déjeuner.
- Différés de recrutements (initialement prévus sur l'année complète).

Augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire :

- Prime octroyée aux agents mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire. Elle s'élève à 37 000€ (Budget Supplémentaire de juin 2020).
- Renfort de personnel à la reprise afin de respecter le protocole sanitaire au sein des écoles.
- Remplacement des agents placés en ASA notamment dans les écoles et sur le dernier trimestre.

Il est à noter que le report des recrutements sur la fin d'année, le remplacement des agents ASA ainsi que le respect des contraintes sanitaires ont entraîné une forte augmentation de la masse salariale sur la fin de l'année 2020 et se poursuit sur l'année 2021.

VII. Les subventions

En 2020, un montant total de subventions de 2 770 206 € a été versé de la façon suivante :

- subvention au CCAS : 1 625 000 €
- subvention au budget du Théâtre Jacques Cœur : 422 211 €
- subventions versées aux associations et autres organismes : 722 995 €

Le CCAS n'a pas demandé le solde de sa subvention soit 325 000 € étant donné notamment que la CAF lui a versé une aide exceptionnelle de 390 550 € pour compenser la perte de recettes due à la baisse d'activité des crèches.

III. LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

L'exécution budgétaire 2020 pour le budget annexe du Théâtre s'est soldée par un excédent d'exploitation.

| | |
|--|--------------------|
| Recettes d'exploitation 2020 | 535 007,89 € |
| Dépenses d'exploitation 2020 | 508 621,89 € |
| RESULTAT 2020 | 26 386,00 € |
| Résultat antérieur 2019 | 33 789,34 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020 | 60 175,34 € |

Les dépenses sont composées à 47 % des charges à caractère général (achats spectacles, fluides...) et à 50% de la masse salariale. Les 3% restants qui composent les réalisations du budget 2020 sont les remboursements des spectacles qui n'ont pas pu avoir lieu et qui sont liés à la crise sanitaire.

Les recettes sont composées à 96 % de la subvention de la Commune et des subventions des différents partenaires et à 4 % du produit de la billetterie et des locations de salles.

Il faut souligner que l'ensemble des partenaires financiers (Métropole, Département Région) ont maintenu leur niveau de subvention au Théâtre bien que la saison n'ait pas pu se dérouler dans son intégralité.

IV. Le BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL

L'exécution budgétaire 2020 pour le budget annexe du Port Fluvial se décompose ainsi :

La section d'Exploitation

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Recettes d'exploitation 2020 | 169 323,23 € |
| Dépenses d'exploitation 2020 | 164 311,81 € |
| RESULTAT 2020 | 5 011,42 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | 26 547,23 € |
| Affectation du résultat 2019 | 0,00 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 31 558,65 € |

Les dépenses courantes concernent pour 54 % les dépenses de personnel et pour 33% les charges à caractère général (entretien des bâtiments, fluides...). Le budget du Port Fluvial s'acquitte de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la taxe foncière et de l'impôt sur les sociétés.

Quant aux recettes d'exploitation, elles proviennent des amodiations (123 805 €) et de la redevance pour occupation du domaine public passée avec Locaboat (44 672 €). En raison de la crise sanitaire, un trimestre de redevance n'a pas été demandé au prestataire.

La section d'Investissement

| | |
|--|--------------------|
| Recettes d'investissement 2020 | 29 036,98 € |
| Dépenses d'investissement 2020 | 11 424,25 € |
| RESULTAT 2020 | 17 612,72 € |
| Résultat antérieur 2019 | 63 595,35 € |
| RESULTAT DE CLOTURE 2020 | 81 208,08 € |
| Solde des RAR | -20 000,00 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020 | 61 208,08 € |

Les travaux concernant les pontons seront réalisés en 2021 et 2022. Ils seront pris en charge par le budget communal.